

Procès-verbal de la commission recherche : séance du 19 novembre 2020

Rédigé par N. Jaëck, VP Recherche.

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la CR du 22 octobre,
- Examen de demande d'HDR : Laurent Rouveyrol (garant : J.-R. Lapaire, « CLIMAS »)
- Présentation de Sonia Syllac et de sa mission d'animation de la politique scientifique à la direction de la recherche,
- Vote des statuts de la REA (La Revue des Etudes Anciennes),
- Modèle d'allocation des équipes
- Information sur les déclarations d'intention pour les Projets Région,
- Évaluation des 2 colloques Région et discussion sur la liste des critères d'évaluation,
- Présentation de l'Appel A Projets PSE 2, de son calendrier et de son détail,
- Questions diverses.

Étaient présents :

J. Albrespit, P. Antolin, A. Beyaert-Geslin, P. Beylot, P. Chassaigne, B. Collignon, R. Delerue, O. Devillers, R. Estève, A. Fernandez, V. Fromentin, M-C. Gonzalez Scavino, E. Guilhamon, N. Jaëck, E. Jean-Courret, A. Lampropoulos, N. Labarre, M. Latroche (représente E. Kajfasz pour le CNRS), M-C. Lipani, P. Meyzie, M. Bertrand, P. Beaucé, A. Monseigne, A. Ventura, E. Suzuki, F. Hoffmann, C. Duthu, M. Reyraud, A. Sasportes, E. Sossou.

Pour la direction de la recherche :

K. Abado, C. Aubert, V. Bielenda, S. Syllac.

La séance débute à 14 heures, en visioconférence.

1- Le PV de la séance de la CR du 22 octobre est mis au vote :

Le PV est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

2- Examen des demandes de HDR

Le dossier de Laurent Rouveyrol est présenté aux élus : approbation à l'unanimité

3- Présentation de Sonia Syllac et de sa mission d'animation de la politique scientifique à la direction de la recherche

Sonia Syllac était jusqu'au 1^{er} novembre personnel d'AUSONIUS, engagée puis CDIisée sur les fonds Labex – un paradoxe puisqu'il s'agissait de fonds non pérennes. Dans le cadre d'une réflexion collective sur le devenir de ces personnels, au nombre de trois, l'équipe de Lionel Larré a décidé de maintenir ces CDIisations, mais a demandé que certaines missions soient élargies, en accord avec les personnels et O. Devillers. C'est le cas pour S. Syllac : N. Jaëck, confrontée à un manque de personnel au sein de la DR préjudiciable à sa mission, a proposé que S. Syllac soit affectée à mi-temps à la DR, sur deux missions

principales : aider N. Jaëck à préparer les conseils (elle sera donc présente dorénavant à la CDUR et à la CR) et valoriser la politique scientifique de notre université – par exemple et pour commencer, elle pourra aider à l'organisation de la soirée Recherche pour les étudiants (dont N. Jaëck précise qu'elle a été reportée au printemps pour des raisons de crise sanitaire) ou à celle des Assises de la Recherche, elles aussi repoussées pour les mêmes raisons. S. Syllac travaillera également, en coordination avec les Directeurs d'Unités, à la valorisation de l'activité scientifique des équipes elles-mêmes, en facilitant et en faisant vivre le lien entre les enseignants-chercheurs et la Maison de la Recherche (MdR). S. Syllac se présente et expose quelques idées déjà présentées le 17 novembre aux DU : recenser auprès des DU et diffuser l'actualité scientifique des équipes sur les téléviseurs de la MdR, et sur quelques autres téléviseurs, placés dans le hall central, à la Maison des Etudiants ; animer cette MdR en y plaçant une bibliothèque en libre accès ou seraient déposés les ouvrages récemment publiés, en y organisant un affichage des activités des équipes, par exemple en mettant chaque mois une équipe à l'honneur, en faisant des entretiens de chercheurs, des portraits de doctorants, en organisant un affichage.

N. Jaëck remercie S. Syllac et précise que l'objectif est de rendre visible notre recherche et nos nombreuses activités, pour l'ensemble de notre communauté – pour que les enseignants-chercheurs, les personnels et les étudiants sachent ce qui se déroule sur le campus et tout ce que nous organisons hors les murs, et se sentent bienvenus dans ces manifestations. La recherche se déroule de manière un peu immergée à l'université, et l'intention est de la rendre visible et accessible, de la partager, notamment avec la communauté des étudiants. Dans ce sens, N. Jaëck a accepté un entretien le vendredi 23 octobre à Radio Campus, et nous avons décidé d'un rendez-vous mensuel, d'un point-recherche à l'émission du vendredi – de la même manière, S. Syllac pourrait se charger d'organiser par ce biais une communication partagée. Dans ce sens encore, et pour contribuer à mieux articuler la formation et la recherche comme l'équipe présidentielle s'est engagée à le faire, N. Jaëck évoque la possibilité de mettre à contribution des étudiant.e.s dans le cadre de projets-tutorés, avec l'ISIC notamment et à l'horizon de la rentrée 2021, autour d'un projet qui pourrait être, par exemple, une série de « Portraits de chercheuses ».

Tous ces éléments ne sont que des pistes de travail, mais pour que nous les définissions collectivement, et sur le modèle méthodologique de ce que nous avons fait pour les professeurs invités, N. Jaëck propose donc que se constitue un groupe de travail, qui pourra se réunir à partir de janvier, pour réfléchir aux formes que pourraient prendre cette valorisation. Se sont déjà joints à ce groupe, le 17 novembre en CDUR, Alain Kiyindou, Olivier Devillers, Sandrine Lavaud, et Rémy Chapoulie, Valéry Laurand, et Sandro Landi et acceptent en séance de CR d'y participer Béatrice Collignon, Ézéchiél Jean Courret et Apostolos Lampropoulos.

N. Jaëck est donc ravie d'accueillir S. Syllac, et espère que cette belle addition à la DR sera l'occasion, en collaboration avec le service de la communication, de mieux mettre en valeur et de rendre accessibles, au sein de notre communauté, nos activités.

4- Vote des statuts de la REA (La Revue des Etudes Anciennes)

N. Jaëck présente brièvement la REA, pour expliquer le désir de la revue de se doter de statuts – une demande présentée par O. Devillers, et qui a été discutée au conseil de laboratoire de juin 2020, tandis que ces statuts ont été élaborés en concertation, puis présentés à la VP Recherche.

La REA est une revue plus que centenaire (son premier numéro date de 1879), de rang A, à la dimension internationale affirmée. Intégrée à Ausonius lors de la création du laboratoire en 1994, elle a été dirigée par P. Debord, brièvement par P. Brun, et pendant les 11 dernières années par C. Pébarthe qui a élargi la visibilité de la revue, notamment en l'intégrant aux réseaux sociaux. Par ailleurs, il y a 5 ans, la REA, qui était alors hébergée par Ausonius, a rejoint les PUB, tout en restant physiquement basée dans la Maison de l'Archéologie (elle dispose d'un IE, Anne Potel, et sur fonds propres rétribue un CDD, Audrey Lacroix). La greffe aux PUB n'a pas pris et en janvier 2020, la REA a réintégré le giron d'Ausonius. Si la revue souhaite dorénavant se doter de statuts, c'est que

ses instances estiment que, si la revue a bien fonctionné pendant 10 ans, l'absence de statuts a conduit à certaines approximations d'ordre administratif, décrites comme suit. Le directeur de la revue était désigné par le Président de l'Université au terme d'une sorte de cooptation parmi les enseignants d'histoire grecque. L'absence de statut n'impliquait de la part du directeur aucune obligation – et c'est ainsi que le comité de rédaction n'a pratiquement jamais été réuni, qu'il n'y avait pas de compte-rendu sur le budget de la revue ni sur les décisions parfois importantes qui étaient prises : engagement d'un CDD, investissement dans les réseaux sociaux, double changement d'hébergeur administratif, par exemple. La démission de C. Pébarthe, le récent changement d'hébergement administratif semblent l'occasion de réexaminer la situation et d'établir, avec ces statuts, un document de référence pour le fonctionnement de la REA. L'état d'esprit général en a été présenté par O. Devillers en conseil de laboratoire (en questions diverses du conseil de juin 2020), tandis que le document lui-même a été élaboré à partir de propositions des deux anciens directeurs de la revue (P. Brun, C. Pébarthe), et en concertation avec les collègues qui avaient marqué leur intérêt, notamment L. Capdetrey, étroitement associé à la version finale.

N. Jaëck rappelle les éléments principaux de ces statuts, présents sur le BV : élection d'une directrice ou d'un directeur, définition de ses missions, modalités de composition d'un comité rédactionnel restreint et opérationnel, complété par un comité scientifique chargé d'aider la direction de la revue à couvrir des domaines qui sont plus à la marge du périmètre traditionnel de celle-ci (papyrologie, protohistoire...), réunions annuelles de ce comité rédactionnel.

Une discussion s'engage : O. Devillers réexplique pourquoi il est nécessaire que la revue se dote de statuts et de documents de référence. V. Fromentin revient sur le problème du manque de réunions du comité rédactionnel de la revue et exprime sa gêne vis-à-vis de la mention du site hypothèse.org dans l'article 3. Il n'est pas opportun selon elle d'inscrire ce point dans les statuts, car il ne s'agit pas d'une condition nécessaire au bon fonctionnement de la revue. Elle suggère que cela soit rediscuté de manière collégiale dans les prochaines instances de la revue. O. Devillers acquiesce et signale le souhait de réduire le nombre de membres du comité rédactionnel qui serait complété par un comité scientifique.

B. Collignon déplore que trop souvent le conseil scientifique, pour les revues, ne serve pas à grand-chose. Il est réduit à une simple fonction d'affichage, jamais réuni et sert simplement de caution scientifique pour les instances évaluatrices. Elle remarque qu'il n'y a pas de régularité de convocation de ce conseil dans les statuts de la REA (Art 16), et suggère qu'il se réunisse tous les 18 mois ou tous les 2 ans. V. Fromentin approuve la remarque et ajoute que la fonction de ce comité doit être clairement explicitée dans les statuts. O. Devillers propose une réunion à mi-mandat.

A. Ventura fait état de ses échanges avec C. Pébarthe, récent directeur de la REA, et rapporte que ce dernier a déploré la trop grande présence de collègues d'Ausonius dans la composition du comité éditorial, présence qu'il souhaitait ramener à deux membres. N. Jaëck explique que depuis cet échange, il y a eu beaucoup de navettes pour écrire ces statuts, avec C. Pébarthe notamment, et que dorénavant, les collègues d'Ausonius représentent un peu moins d'un tiers (3 sur 10) du comité.

E. Jean-Courret propose de suggérer des modifications mais sans prendre de décision à la place des rédacteurs. N. Jaëck comprend tout à fait la pertinence de cette remarque, mais souligne que cette soumission des statuts à la CR a longtemps été repoussée pour parvenir au texte le plus consensuel possible, mais qu'O. Devillers a maintenant besoin que ces statuts soient votés pour procéder à l'élection du directeur, laissée trop longtemps en suspens, et pour que paraisse le prochain numéro. O. Devillers accepte d'en reparler durant le prochain conseil de laboratoire d'Ausonius, mais confirme le caractère assez urgent de la mise en place de ces statuts.

N. Jaëck soumet donc le vote des statuts en faisant les suggestions suivantes : la CR suggère la modification de l'Art. 3 par la suppression de la mention du site hypotheses.org et de l'Art. 16 par la mention d'une régularité de réunion du conseil scientifique.

Adoption à l'unanimité moins trois abstentions.

5- Modèle de répartition de la dotation des équipes

Les membres de la CR ont eu l'occasion d'étudier les documents fournis par M. Danède à propos de la répartition de la dotation des équipes. N. Jaëck rappelle que la CR a une décision à prendre, une hypothèse à choisir parmi celles qui ont été présentées. L'analyse de ces documents conduit N. Jaëck à faire quelques remarques, et une proposition – l'adoption de l'hypothèse 3.

Elle pense que les deux hypothèses les plus pertinentes sont la H0 et la H3 pour les raisons suivantes. L'une comme l'autre occasionnent peu de changements, ce qui lui semble souhaitable pour une année de transition. Elle dit sa surprise de constater que l'hypothèse H3, qui intègre les chercheurs CNRS dans le dénominateur pour le critère « dynamisme scientifique », ne génère finalement que très peu de variations – alors que c'était là une revendication majeure des DU qui voyaient une inéquité à ce que les activités des chercheurs CNRS soient prises en compte, mais que ces dernières soient ramenées aux seuls EC de l'équipe. Elle comprend en cela toute l'importance des modulations présentées par M. Danède et propose donc qu'elles soient maintenues : les hypothèses H2 et H4 soulignent par la négative l'importance de cette modalisation des calculs qui vient visiblement lisser les chiffres bruts, et très hétérogènes, de déclaration d'activité. N. Jaëck prend l'exemple d'IRAMAT, une équipe autour de laquelle se sont souvent cristallisés ces débats, pour montrer que le dynamisme peut avoir un très fort impact sur le critère taille, ce qui est très encourageant, et que les modalités de calculs peuvent aussi permettre de minimiser cet impact quand il devient improbable.

Par ailleurs, l'hypothèse H1 qui propose de n'utiliser que le critère taille ne lui semble pas pouvoir être retenue : les différences par rapport à l'allocation 2020 seraient préjudiciables à la continuité budgétaire et surtout, supprimer le critère scientifique ne semble pas souhaitable pour des équipes de recherche. On remarque enfin à quel point ce critère influe, à juste titre, sur la dotation. Il faudra donc bien veiller à soigner le détail des critères à partir de 2022, et à bien définir collectivement les critères que l'on souhaite retenir.

Pour toutes ces raisons, et pour rectifier dès 2021 ce qui relève du strict comptage des effectifs, N. Jaëck propose que soit retenue l'hypothèse H3. Elle informe également l'assemblée que cette discussion a comme prévu eu lieu en CDUR le 17 novembre, où elle a fait la même présentation. Les directeurs ont unanimement favorisé l'hypothèse 3, tout en rappelant qu'il faudrait effectivement veiller à bien définir le critère « activité scientifique », et à revoir le détail des éléments à prendre en compte. Elle ouvre la discussion.

A. Ventura et B. Collignon sont d'accord avec son analyse. Cette dernière signale l'importance du critère « activité scientifique » et de la connaissance des calculs derrière les hypothèses pour éviter d'établir de fausses conclusions quant au dynamisme de telle ou telle équipe : certaines sont défavorisées par ce que l'on prend, ou non, en compte et il faudra revoir ces critères.

L'hypothèse H3 est donc soumise au vote des membres de la CR et approuvée à l'unanimité, en convergence avec les positions de la CDUR. Les chiffres définitifs des dotations pour les équipes de recherche sont donc ceux de la colonne H3.

6- Information sur les déclarations d'intention pour les Projets Région

N. Jaëck rappelle que les déclarations d'intention de dépôt sont arrivées à la DR et renvoie les membres de la CR au tableau récapitulatif qui a été déposé sur le BV. C'est donc un court point d'information : au terme du délai prévu par le calendrier, 18 intentions de dépôt sont parvenues à la DR, 3 émanant de TELEM, 1 du LAM, 1 du CEMMC, 1 de Passages, 1 de Ausonius, 3 d'IRAMAT, et 8 du MICA. N. Jaëck rappelle que les dossiers déposés seront présentés à la CR, mais qu'ils n'ont pas besoin d'être évalués, ni classés. La CR devra « simplement » s'assurer qu'ils correspondent à une recherche que l'université souhaite soutenir, et que les cofinancements demandés sont soutenables pour l'université.

B. Collignon explique que les Projets Région de Passages sont généralement déposés via le CNRS, et n'apparaissent donc pas dans le tableau d'UBM.

A. Beyaert-Geslin s'interroge sur les contrats doctoraux demandés dans le cadre de ces projets-Région : les connaît-on à ce stade ? N. Jaëck lui répond que oui, et rappelle qu'il est toujours possible de demander un financement intégral à la Région mais que la Région souhaite favoriser les cofinancements. A. Beyaert-Geslin demande si un certain nombre de supports de contrats-doctoraux seront réservés à ce cofinancement des contrats-doctoraux Région. N. Jaëck répond que non : il a finalement été décidé l'année dernière, après des débats houleux, que les candidats sur Projet Région viendraient défendre leur sujet devant le conseil de l'école doctorale comme les autres doctorants. S'ils sont sélectionnés, ils seront financés à moitié par l'université, sinon, ils ne le seront pas, et le projet perdra donc, s'il est accepté par la Région, la possibilité de ce contrat doctoral. N. Jaëck considère que c'est une bonne décision, parce qu'il n'y a que très peu de contrats doctoraux pour l'ensemble de l'établissement, et parce que, dans un environnement de la recherche dominé par les financements sur projets fléchés, il s'agit là d'une des rares possibilités d'être financé pour une recherche sur projet individuel, « libre ou blanc », pour autant qu'il soit scientifiquement validé par les équipes et le conseil.

A. Beyaert-Geslin signale que les doctorants du MICA n'ont pas accès aux contrats doctoraux d'UBM et n'ont pour seule source de financement que les Projets Région. N. Jaëck reformule en disant que les doctorants du MICA y ont accès exactement comme tous les autres, mais qu'il est exact qu'ils ont en général très peu de succès à ces auditions. A. Beyaert-Geslin argumente en disant que le MICA n'obtient jamais de contrats si bien que les doctorants ne s'y présentent même plus.

C. Duthu confirme que 13 contrats doctoraux sont financés par la fac. N. Jaëck explique que la méthode de sélection de ces contrats doctoraux est très rude, très compétitive et que certaines équipes tirent mieux leur épingle du jeu. Néanmoins, elle insiste sur le caractère démocratique et très collégial du Conseil de l'ED. C. Duthu précise que ce sont d'abord les UR qui font une première sélection, et qu'elles présentent ensuite, en fonction du nombre de demandes, entre 1 et 3 candidats.

C. González-Scavino demande qui réfléchit à ces critères à l'ED. Elle propose de consulter les directeurs de thèses en amont pour avoir leur retour ainsi que le sentiment des doctorants sur cette expérience. N. Jaëck précise que le directeur de l'ED vient présenter en séance de la CR les critères de la sélection et elle propose que cette séance soit élargie à la CDUR – quant aux directeurs de thèses, ils sont normalement consultés en amont, par les directeurs d'équipe, et lors de la première sélection qui s'y effectue.

A. Monseigne met l'accent sur une spécificité du MICA, à savoir l'innovation sociale, qui par ailleurs a donné lieu à une motion de soutien de Lionel Larré. N. Jaëck est ouverte à l'idée de faire une place à ce critère, et termine en disant que cette question des critères de sélection de l'ED occupe souvent, et légitimement, une place importante dans la discussion.

7- Évaluation des 2 colloques Région et discussion sur la liste des critères d'évaluation

Seuls deux dossiers ont été déposés (il y avait eu quatre déclarations d'intention), tous deux ont obtenu deux rapports favorables : N. Jaëck souligne que nous disposons de 10000 euros pour cette action dans la PSE, et que seuls 3500 euros sont sollicités. Elle propose de les attribuer à ces colloques, étant donné que les rapports sont tous positifs. Elle propose également que l'on garde en mémoire cette somme non-dépensée (c'est inédit bien sûr, puisque de mémoire de CR, cette somme de 10000 euros est en général intégralement allouée) et que l'on voie, en fonction des besoins nouveaux cette année, comment on peut les attribuer au mieux. Elle rappelle enfin que lorsque nous avons parlé méthodologie lors de la CR de juin, nous nous étions engagés à transmettre les rapports anonymés aux porteurs. Elle demande si l'assemblée en est toujours d'accord – c'est le cas. Par ailleurs, elle informe la CR qu'elle a fait une liste de recensement des rapporteurs, afin que ce ne soient pas toujours les mêmes qui soient sollicités, liste qui sera tenue à jour et mise à disposition des membres sur le BV. Deux listes distinctes seront tenues, une pour la CR, une pour le CAC R.

Les rapporteurs sont invités à développer leur avis en séance.

- « Impostures et vérités en art(s) » porté par Marie Duret-Pujol (CLARE) et évalué par P. Beucé et P. Beylot.

P. Beylot trouve le sujet très intéressant, il s'agit selon lui d'une manifestation prometteuse, peut-être plus culturelle qu'académique néanmoins. Il déplore cependant qu'il n'y ait pas d'implication de littéraires et souligne par ailleurs que 30 euros pour un repas du midi lui semble trop onéreux. P. Beucé complète en disant que le programme prévisionnel en est à un stade intermédiaire et qu'il y aura en réalité davantage d'interventions d'universitaires. N. Jaëck confirme que l'on demande souvent les programmes très en amont, et qu'il faudra peut-être assouplir ce critère un peu irréaliste ; quant aux frais de bouche, c'est aussi un dossier sur lequel il faudra harmoniser les pratiques – mais 30 euros pour un déjeuner ne lui semble pas extraordinairement dispendieux. On vote donc pour accorder à ce colloque le cofinancement demandé de 1500 euros : cette décision est approuvée à l'unanimité.

- « Intelligence artificielle et innovation sociale » porté par Alain Kiyindou (MICA) et évalué par A. Beyaert-Geslin et E. Jean-Courret.

A. Beyaert-Geslin souligne qu'il s'agit là d'un beau projet prestigieux, international, dont le caractère pluridisciplinaire, évident, aurait pu être encore mieux argumenté. É. Jean-Courret remarque que son propre avis, également favorable, est un peu plus dur. Trop peu de détails sont donnés, à la fois sur le budget et sur certains éléments de la manifestation : on ne connaît rien sur l'exposition, on a du mal à comprendre la ventilation des choix budgétaires et il faudrait être un peu plus disert sur les choix opérés. Il propose néanmoins de passer outre son premier avis – soit n'accorder que 1500 euros sur les 2000 euros sollicités, étant donné que nous disposons de l'argent. Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Cédric Aubert signale qu'il faut fournir un classement des demandes pour la région, mais Virginie Bielenda propose de ne faire qu'un classement par notes (A-A, A-B, etc.), ce qui semble une bonne idée à N. Jaëck. Mais B. Collignon, appuyée par A. Beyaert-Geslin, soulignent qu'il est peut-être stratégiquement plus efficace de soutenir en première position le colloque d'A. Kiyindou, ce qui encouragera la Région à lui donner les 5000 euros sollicités, somme un peu inhabituelle. Cette solution semble possible à N. Jaëck, étant donné le plus haut degré de visibilité et d'internationalisation de ce colloque : elle met ce classement au vote (1^{er}, « Intelligence artificielle et innovation sociale », et 2nd « Impostures et vérités en art(s) »), et il est approuvé à l'unanimité

moins un vote contre et une abstention. N. Jaëck précise que quelle que soit la décision de la Région, ces financements « PSE » sont acquis pour ces colloques.

8- Présentation de l'Appel A Projets PSE 2, de son calendrier et de son détail

Comme le détaillent les documents qui sont sur le BV à cet onglet, l'AAP PSE2 concerne 3 actions : les colloques établissement, les projets de recherche, les publications. Etant donné le calendrier, nous avons le temps, cette fois, de revoir la liste des critères que nous souhaitons retenir, et N. Jaëck propose donc d'examiner le document de cadrage pour les projets et pour les colloques : nous ferons le même travail pour les publications à la CR du 17 décembre. Elle fait quelques propositions de reformulations qui clarifient le propos, ou qui mettent mieux en accord ces documents avec certains points pratiques ou d'orientation politique, propositions qui sont discutées collectivement et à bâtons rompus pour chaque ligne, et on amende donc les documents collectivement et en direct.

La discussion se cristallise autour des points suivants :

N. Jaëck propose de supprimer l'obligation pour les porteurs de projets, et de colloques, d'avoir leurs publications à jour sur HAL. Si l'équipe politique souhaite continuer à favoriser les mesures en faveur de la science ouverte mises en place par les équipes précédentes, et aider activement les chercheurs au dépôt de leurs textes intégraux, ce genre d'obligation semble inutile à N. Jaëck : personne n'émet d'objection pour enlever ce point.

Deux points font davantage débat, le premier étant l'obligation qui est faite aux porteurs, pour les projets comme pour les colloques, d'obtenir l'accord de leur équipe, assorti d'un cofinancement à hauteur de la somme sollicitée à la PSE. A. Ventura remet en cause le bien-fondé de cette clause : il estime qu'il peut y avoir des dissensions au sein d'une équipe et que cela peut être préjudiciable au porteur de projet. Il souligne également que les axes prioritaires de recherche, créés sous la vice-présidence recherche de Patrick Baudry, permettaient de déposer des projets au titre de ces axes, et de faire émerger ainsi un travail qui n'émanait pas directement des équipes. Tous les membres de la CR qui s'expriment le font pour défendre un avis contraire : B. Collignon souligne qu'il est important de faire confiance aux équipes et d'en défendre l'autonomie, tandis qu'A. Monseigne estime que le « faire-ensemble » scientifique est primordial. C. González-Scavino partage ce point de vue, et le critère de soutien de l'équipe est maintenu. N. Jaëck précise cependant que cette liste des critères, si elle comprend des éléments incontournables, est surtout indicative des éléments que nous souhaitons collégialement favoriser : il n'est pas nécessaire de cocher toutes les cases pour voir son projet retenu, et la CR est ultimement souveraine dans la décision prise.

Le second point autour duquel les membres de la CR discutent est la question du forfait. N. Jaëck propose d'abord que dans la constitution du budget, on enlève la distinction entre 1500 euros de forfait, et 2000 pour un budget « réel » – elle propose que l'on ne conserve que des forfaits, pour des raisons de facilité de calcul, et parce que ces chiffres très précis de prévision budgétaire sont toujours bien peu réalistes, et ne correspondent jamais à la somme finalement dépensée. Tout le monde en convient, et on ne conserve donc dans le document de référence que la possibilité d'un forfait. La question du montant de ce forfait est plus épineuse. N. Jaëck propose un forfait à 1500 euros – avec pour tout argument que le rapport entre la somme disponible et le nombre de demandes ne permet pas de faire davantage, sauf à considérer que certains projets sont « légitimement » plus importants que d'autres. Pour O. Devillers et B. Collignon, le plafond est trop bas à 1500, et ils argumentent dans ce sens : il peut y avoir des projets qui ont besoin de davantage, on peut faire des exceptions. Sur une proposition conjointe de N. Labarre et de N.

Jaëck, on aboutit à la formulation suivante : on attribuera « un forfait de référence de 1500€ pouvant être augmenté en fonction des ressources disponibles ».

Le diaporama, mis sur le site, recense toutes ces modifications, qui vont donc être reportées sur le vademecum disponible sur le site, et transmis aux Enseignants-Chercheurs et aux chercheurs lors de l'AAP PSE 2.

P. Beylot demande s'il serait possible d'envoyer le diaporama aux membres de la CR, parce qu'il est difficile de bien voir en visioconférence sur l'écran partagé de l'hôte. N. Jaëck répond que ce sera fait, juste avant la réunion cependant, parce que ce powerpoint est rarement prêt très à l'avance.

9- Questions diverses

N. Jaëck projette une diapositive qu'elle a présentée en CDUR/CDUFRI lors de la campagne d'emploi, pour faire le bilan des recrutements récents qui ont eu lieu, sur supports déjà existants, à la DR, et pour souligner que le service, longtemps empêché par des postes vacants, devrait retrouver sa plénitude à partir du mois de janvier.

A 17h10, la séance se termine, et N. Jaëck remercie chaleureusement les membres de la CR pour leur participation.

Fait à Pessac, le 19 novembre 2020.

La Vice-Présidente
Nathalie Jaëck

Signé